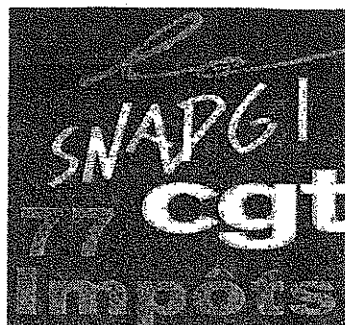




11 mai 2008

N° 2 MAI 2008

L'ET NCELLE

QUE CE SOIT CELLE DE L'INTELLIGENCE, INDISPENSABLE POUR COMPRENDRE CE QUE NOUS VIVONS OU SUBISSONS, OU CELLE DONT ON A BESOIN POUR ALLUMER LES FEUX DE LA COLERE QUAND ELLE SE FAIT NECESSAIRE.

SOMMAIRE

- APRES LA GREVE DU 15 MAI
- COMPTE-RENDU DU CHS-DI 77 DU 15/04/08 (p. 2)
- DEFENSE DE LA RETRAITE : UN 22 MAI UNITAIRE (p. 3)
- NBI : PETITION REMISE A LA DSF ET A LA DG (p. 3)
- CADASTRE : UN REcul DU SERVICE PUBLIC (p. 3)
- COMPTE-RENDU DU CTPD DU 6/05/08 (p. 4)

Le dessin mystère

Les lecteurs attentifs du n°1 de L'ETINCELLE se seront sûrement longuement interrogés sur la signification du dessin chargé d'illustrer l'article de première page tentant de dévoiler les attrait des futurs SIP, fruits empoisonnés de la fusion DGI-DGCP. L'intention de l'artiste était en effet de suggérer le naufrage prévisible. Mais du fait d'un problème technique lors de l'impression, c'est finalement notre dessin qui aura sombré.

Cependant, l'effet escompté n'a pas été totalement perdu. En effet, dans ce flou artistique dû à une défaillance (que l'on nous pardonne, c'était un premier numéro), le hasard objectif n'a-t-il pas parfaitement retranscrit la réalité de ce projet si mal maîtrisé issu d'une commande politique et fortement idéologique où, plusieurs mois après son annonce, demeurent encore de vastes zones d'ombres et d'incertitudes qui justifient d'autant plus que l'on s'y oppose. L'art, comme les enfants, parvient toujours à nous montrer les vérités cachées !

15 mai : la DGFIP au rendez-vous de la lutte

Développons l'action !

La journée d'action du 15 mai aura été, n'en déplaise à tous ceux qui ont voulu en réduire la portée, une grande journée de convergences de tous les fonctionnaires, rassemblés dans la grève et de puissantes manifestations, pour s'opposer à la Révision Générale des Politiques Publiques, synonyme de dizaines de milliers de suppressions d'emplois, de mise en cause des missions et de précarisation de la situation des agents.

Avec 38 % de grévistes à la nouvelle DGFIP (44 % à la DGI, 30 % au Trésor), les agents des anciennes directions des Impôts et du Trésor ont fait la démonstration de leur mécontentement en amplifiant leur mobilisation et en l'inscrivant dans la durée.

En Seine-et-Marne, le taux de grévistes (36 %) est un des plus forts de ces trois dernières années. Dans 8 CDI sur 14, le taux de grévistes a dépassé les 50 % avec des mouvements particulièrement forts à Chelles et Meaux. Plus de 50 % des agents des PCE étaient en grève. La grève a été plus inégalement suivie dans les autres services mais certains résultats méritent d'être cités : 70 % au CDIF de Fontainebleau, plus de 80 % aux SIE de Coulommiers et de Roissy, 50 % et plus dans trois autres SIE (Meun-Ville, Nemours et Noisiel), 50 % à la 4^{ème} BDV. Notons enfin que 12,5 % des cadres ont fait grève, un taux certes relativement faible mais qui tranche avec les habituels taux de 2 à 3 % et qui témoigne du malaise de l'encadrement dans le contexte actuel.

Mais ce qui a sans doute le plus de signification, c'est de relever que sur les 4 dernières journées de grève (entre novembre 2007 et mai 2008), la grève a été, au moins une fois, majoritaire dans plus des deux tiers (67 %) des services excentrés (CDI, CH, CDIF, SIE PCE).

Arrêt des suppressions d'emplois retrait des propositions visant à casser le statut de la Fonction publique (projet de loi sur la mobilité), revalorisation des salaires et des régimes indemnitaires, développement de l'intégralité des missions renforcement du service public de proximité, amélioration des garanties collectives et des conditions de vie au travail, son autant de revendications que les personnels portent et vont continuer à porter dans l'action !

Continuer et renforcer la mobilisation sous toutes ses formes, c'est la question à l'ordre du jour, c'est de cela qu'il faut maintenant débattre.



CHS-DI 77 du 15/04/2008

Le CHS-DI : Comité Hygiène et Sécurité Interdirectionnel Départemental est un organisme qui réunit sur le département les représentants des personnels (majoritaires) et ceux de l'administration de l'ensemble des services du ministère représentés en Seine & Marne. Il traite, comme son nom l'indique, des questions d'hygiène et sécurité dans le cadre professionnel ainsi que des conditions de travail. Il dispose d'un budget propre (392000 € pour 2008) et d'une totale autonomie sur son utilisation. Le président est actuellement le Trésorier Payeur Général.

L'Ordre du Jour de la réunion comprenait : l'analyse de la note d'orientation nationale 2008, le plan de prévention 2008, l'analyse d'une visite de site (la délégation des Services Sociaux à Melun), les bilans budget et formation 2007 et les propositions de dépenses pour 2008.

NOTE D'ORIENTATION NATIONALE 2008

La santé et la sécurité au travail. La notion de santé au travail est élargie, au-delà de l'absence d'accident ou de maladie, au bien être physique, mental et social. Chacun appréciera...

Les principaux axes de l'orientation nationale sont :

- ↳ l'amiante
- ↳ les TMS Troubles Musculo-Squelettiques, qui sont la 1^{ère} cause de maladies professionnelles indemnisées en France et deviennent un domaine d'intervention prioritaire avec la campagne européenne lancée en 2007 : "Allégez la charge !" (de travail ?).
- ↳ les risques Psycho-sociaux. A la demande de la CGT, un groupe de Travail du CHS se tiendra sur les questions du stress et de la souffrance au travail ; afin d'éviter de n'en retenir que l'aspect individuel (gestion personnelle de son stress) et d'en rappeler la dimension collective : charge de travail, management, course aux indicateurs...
- ↳ l'évaluation des risques professionnels à travers l'élaboration d'un Document Unique rassemblant pour chaque unité de travail toutes les informations sur questions. Il s'agit là d'un chantier important et complexe ; on peut craindre que les directions ne s'y engagent qu'à "reculons".

PLAN DE PREVENTION 2008

Reconduction des axes précédents : Sécurité incendie, électrique, amiante... - Amélioration de l'accueil des handicapés - Formations habituellement proposées (premiers secours, extincteurs...) et reprise du stage "gestes et postures" (prévention des TMS) - poursuite des opérations de sensibilisation au risque routier. (Coût des formations en 2007 : 30000€).

PROPOSITION DE DEPENSES POUR 2008

Le rôle des représentants du personnel consiste essentiellement à éviter que les directions proposent de faire financer par le CHS des opérations qui relèvent de leur budget propre. Il est également d'être force de propositions sur la base des demandes des agents, exprimées au travers des registres d'hygiène et sécurité. Quelques exemples de dépenses acceptées par le CHS pour la DSF 77 :

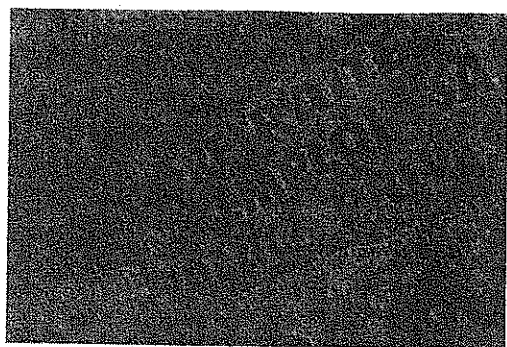
- ↳ Noisiel : traitement du sol glissant entre l'entrée du HDI et le réfectoire.
- ↳ Meaux : mise à niveau de la signalétique incendie
- ↳ Lieusaint : nouveaux thermostats ; problème récurrent de la climatisation
- ↳ Coulommiers : isolation thermique 2^{ème} étage.
- ↳ Divers sites : acquisition de lampes à éclairage indirect. (ce type de lampe est plébiscité par les agents).

Par contre, le CHS ne prend pas en charge l'acquisition de fauteuils ergonomiques qui font partie de l'équipement normal d'un poste de travail informatique.

Les représentants CGT du Trésor et des Impôts sont à votre écoute pour toutes ces questions.

Luc RIMBAULT SIE MONTEREAU 01.64.32.93.48	Maryse DESSAGNAT SIE ROISSY 01.64.43.17.33	Patrice BAZIR Paierie Départementale 01.64.37.24.44	Christelle CAUMETTE Trésorerie Générale 01.64.87.58.00
---	--	---	--

POUR LA DEFENSE DE LA RETRAITE SOLIDAIRE UN 22 MAI UNITAIRE



Humour (et humeur) noirs (un peu).

Chacun le sait clairement maintenant, l'ambitieux programme de réduction des déficits publics par la seule diminution des dépenses passe par cette solution présentée comme incontournable, véritable axiome du sarkozysme triomphant et décomplexé : le non renouvellement d'un départ de fonctionnaire à la retraite sur deux. Et l'aubaine s'annonce d'autant plus féconde que dans les 5 années qui viennent, ce sont, pour la seule ex DGI (source bilan social au 31/12/2006), pas moins de 15 500 agents de 55 à 59 ans qui atteindront l'âge d'y faire valoir leurs droits. Ils sont même près de 18 000⁽¹⁾ si on y ajoute ceux de 60 ans et plus.

Mais, si l'on y réfléchit bien, pour contrecarrer cette politique mortifère pour nos services, nos missions, nos conditions de travail, etc ..., il existe un moyen tout simple et bien moins coûteux (au contraire même) que d'appeler à la grève : il suffit que les collègues qui atteignent 60 ans restent dans les services le plus longtemps possible.

Ainsi, comment pourra-t-on supprimer des emplois qui, de fait, continueraient d'être occupés ? Certes on nous rétorquera qu'arrivé à 60 ans on a légitimement envie de goûter à un repos bien mérité et que la retraite offre des plaisirs tant attendus. Mais n'est-ce pas au risque aussi de s'ennuyer un peu, alors que par ailleurs, notre administration n'a jamais été aussi passionnante voire surprenante et que, comme le proclamait le fameux slogan d'un magasin parisien peu avant mai 68, tous les jours il s'y passe quelque chose.

Alors, ne serait-ce que pour faire peur à ceux qui rêvent de voir nos services se vider pour mieux les affaiblir avant de les anéantir et les dépecer à l'encan des marchands qui n'attendent que de se partager ce juteux gâteau des services publics, chiche, si on restait encore un peu au travail !

⁽¹⁾ Plus sérieusement, il faut observer qu'entre fin 2002 et fin 2006, la réforme Fillon des retraites du public étant passée par là, le nombre des agents de 60 ans et plus est passé de 1 141 pour un effectif global de 82 335 à 2 326 (effectif global de 77 623 agents DGI).

Au lendemain de la confirmation des orientations gouvernementales en matière de retraite, les cinq centrales CGT, CFTD, FO, CGC et CFTC ont convenu de faire du 22 mai prochain une journée nationale interprofessionnelle d'action et de manifestations *"pour la défense de la retraite solidaire"*. Elles expliquent, dans un communiqué commun, avoir pris cette décision *"face au blocage gouvernemental sur les principales propositions des organisations syndicales"*. Celles-ci concernent *"la garantie et le niveau des retraites, le droit à la retraite à 60 ans, la durée de cotisation, la reconnaissance de la pénibilité, les ressources financières assurant l'avenir à long terme du système de retraite, la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes..."*.

CADASTRE : UN REcul DU SERVICE PUBLIC

La DSF a décidé de limiter au strict minimum (une fois tous les 6 ans) sa participation aux commissions communales des impôts directs (CCID) dans les villes de moins de 7 000 habitants. Il s'agit là d'une conséquence directe du rapprochement CDI/CDIF. Jusqu'à présent, c'est le géomètre qui participait au CCID. Désormais, c'est, sauf cas particulier, au contrôleur de secteur d'assiette des futurs SIP que cette mission (*rabougrie*) sera confiée.

La CCID, qui intervient dans l'évaluation des propriétés bâties et non bâties, est un organisme particulièrement apprécié des communes, notamment au regard de la participation d'un agent de terrain de l'administration fiscale. Cette décision est perçue par les maires du département comme un recul du service public dont les conséquences ne seront pas négligeables pour les finances de leurs communes.

Et ce n'est sans doute pas l'annonce qu'ils pourront bénéficier d'un « soutien téléphonique » et de quelques heures de formation (?) qui pourra les faire changer d'avis.

PETITION NBI : 234 SIGNATURES REMISES A LA DSF ET A LA DG

Depuis le 1^{er} septembre 2007, les agents C des SIE, CDIF et des services de direction de la RIF et des Alpes Maritimes ont droit (décision du 15 mai 2007) à 16 points de NBI au lieu de 13 soit 13,6 € de plus par mois. Ce n'est pas grand chose, on en conviendra. Mais ils y ont droit et, maintenant, c'est un peu plus de 120 € que leur doit l'administration.

Le SNADGI-CGT 77 a fait circuler une pétition pour réclamer le versement de cette somme due, pétition signée par la très grande majorité des agents concernés et d'autres solidaires. Ces pétitions ont été remises le 11 avril à la DSF et adressées le même jour au bureau national du SNADGI-CGT pour transmission à la DG.

Des pétitions d'autres départements ont été remises le 27 mars 2008 au directeur de la DGFiP (M. PARINI) par le SNADGI-CGT. A ce jour, aucune mesure d'application n'a encore été prise. Voilà qui augure bien du « dialogue social » dans la nouvelle DGFiP !

Compte-rendu du CTPD du 6/05/2008

D'une direction que nous avons qualifié de « droite dans ses bottes » lorsqu'il s'agissait de justifier les suppressions d'emplois (CTPD du 18/12/2007) à une « direction à côté de ses pompes », il n'y a qu'un pas que notre DSF n'a pas hésité à franchir lors du CTPD du 6 mai 2008, consacré à l'organisation des structures ! En effet, alors que chacun a d'ores et déjà compris et mesuré les enjeux du « projet de loi sur la mobilité », notre directeur s'obstine à vouloir nous convaincre que les règles de la garantie de maintien à la résidence de l'ex DGI (pour les agents dont l'emploi est supprimé) primeront sur celle de la mise en disponibilité après les 3 propositions de « reclassement » que prévoit le projet de loi sur la mobilité.

Y croit-il ?.... c'est consternant ! Nous prend-il à ce point pour des idiots ?.... c'est insultant !

Fait significatif, le compte-rendu « officiel » du CTPD, visible sur l'intranet de la Direction, débute par cette mise au point très politique.

S'agissant des réformes de structure, outre le fait que la DSF n'avait pratiquement rien à dire s'agissant de la mise en place des SIP, renvoyant à un calendrier qui devrait être communiqué avant l'été (seule certitude : Coulommiers, Montereau et Sénart passeront en SIP en 2009, fin 2009 pour ces deux derniers sites), les informations communiquées ont principalement concerné le rapprochement CDI/CDIF, le déménagement à terme des brigades de vérification et la dernière version de la réorganisation des PCE. Les agents pourront prendre connaissance des informations techniques sur tous ces sujets dans le compte-rendu de la Direction.

D'autres informations méritent d'être communiquées. Concernant le rapprochement CDI/CDIF, la formation sur site qu'ont pu connaître les agents de Provins et de Coulommiers est abandonnée. En 2009, la formation sera dispensée sur trois sites : Melun, Sénart et Fontainebleau. Pour 2010, rien n'est encore arrêté. La Direction s'est engagée à faire connaître les transferts d'emplois entre CDIF et CDI avant la fin Mai. Précisons que ceux-ci auront en tout état de cause un caractère théorique pour deux raisons : d'une part, parce que les suppressions d'emplois pour 2009 et 2010 viendront probablement compenser en négatif ces « renforts » à moins que les CH et les SIE ne fassent les frais de la mise en place des SIP, d'autre part, parce que l'incertitude est quasi totale concernant le nombre d'agents qui suivront leurs emplois. Toutes ces incertitudes doivent conduire les agents à s'emparer de la revendication exprimée par le SNADGI-CGT : « Pas de rapprochement CDI/CDIF sans les emplois, les personnels et les compétences nécessaires ! ». La Direction a également reconnu qu'à ce jour aucun des agents en charge de l'évaluation des locaux professionnels sur Provins, Coulommiers, Fontainebleau et Melun ne semblait vouloir rejoindre le PELP centralisé sur Meaux.

La réorganisation des PCE pose des problèmes identiques. La Direction a justifié son nouveau découpage par une analyse du tissu fiscal mais consciente que nombre d'agents seront réticents à suivre leurs emplois délocalisés, parfois à des dizaines de kilomètres, elle a émis l'hypothèse d'une possible déconnexion entre transfert des missions et transfert des emplois (ex : les missions de Coulommiers seraient transférées à Lagny et les emplois à Meaux) afin de permettre aux agents de bénéficier d'une priorité pour rejoindre une résidence plus proche. Nous ne ferons aucun commentaire à ce sujet considérant qu'il revient à la Direction de préciser (rapidement) aux agents ses intentions en la matière.

En définitive, deux constats peuvent être faits, celui d'un énorme gâchis de compétences, par le fait de contraindre des agents à se « déposséder » de leur savoir et celui d'une réorganisation qui se fait sans et contre les agents.

Tout confirme aujourd'hui que la DGFIP est une construction de technocrates, coupés des services, étrangers à la notion de service public et obnubilés par le seul objectif de mettre en place un mecano administratif servant de point d'appui aux coupes sombres annoncées dans les emplois du ministère des Finances. Par principe, il faut structurellement réorganiser, ici en créant des usines à gaz tels que les SIP, là en créant, par éclatement et recomposition des services, des services de plus en plus concentrés, tels les pôles, sans que soit pris le temps de mesurer les conséquences sur les missions et les conditions de vie et de travail des agents.

TITULAIRES SNADGI-CGT	Pierre VINCENT-ROYOL Brigade FI Sénart	Luc PINGAULT CDI Melun Extérieur	Maryse DESSAGNAT SIE Roissy
SUPPLEANT(E)S SNADGI-CGT	Nathalie CUVELIER EDRA Melun	Pascal LHOMOND CDI Coulommiers	Jean-Louis CLOUSE PCE Lagny